

➤ **Décide de fixer** dans le tableau présenté ci-dessous les tarifs pour la location de la salle communale Raymond CHABORD à compter du 08/09/2025 :

Affiché le 15 SEP. 2025

Sous le n° 18/225

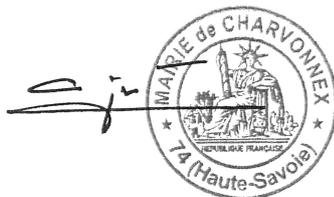
TARIFS 2025 (à compter du 08 septembre)	
--	--

USAGERS DE CHARVONNEX	
ASSOCIATIONS	
Réunion	Gratuit
Soirée repas 1 fois/an	Gratuit
Réveillon 31 décembre	630,00 €
Activités loisirs 1fois/semaine	Gratuit
Activités loisirs	20,00€/heure
PARTICULIERS	
Vin d'honneur	480,00 €
Repas privé/mariage	530,00 €
Réveillon 31 décembre	1 030,00 €
Samedi après-midi (14h-18h)	330,00 €
COPROPRIETES	
Assemblée générale annuelle	50,00 €

USAGERS EXTERIEURS	
ASSOCIATIONS	
Réunion	250,00 €
Soirée repas (soirée du 31/12 exclue)	930,00 €
Activités loisirs	35,00 €/heure
PARTICULIERS	
Vin d'honneur	580,00 €
Repas privé/mariage	1 080,00 €

CAUTION	
Matériel, bâtiment	1 000,00 €
Nettoyage	350,00 €

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire



La Secrétaire de séance,
Michèle MORAND, Conseillère

Affiché le 12 SEP. 2025
Télétransmis en Préfecture le 12 SEP. 2025
Certifié exécutoire le 12 SEP. 2025
Le Maire, Jean-François GIMBERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la Commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.